monétaire, mentionné le 22 mai 1868. La septième clause de cette loi à pour objet de rattacher le Canada à une mesure proposée par M. Sherman au Sénat de Washington et tendant à l'application du système d'union tracé dans les procès verbaux de la conférence de Paris. Cette clause est citée par M. de Parieu, dans un article sur la " Question Monétaire." (*Revue Contemporaine,*) vol. 63, page 664, puis le savant économiste ajoute :

" On le voit, le gouvernement du Canada " veut que la proposition Sherman, une fois " adoptée par le Sénat et la Chambre des repré " sentants de Washington, il suffise une loi de " l'autorité exécutive pour l'appliquer dans les " possessions anglaises de l'Amérique du Nord, " et que l'exécutif soit autorisé à agir en ce cas " sans une convocation législative."

Le gouvernement du Canada est le premier qui ait accédé aux termes de la convenrion monétaire de Paris. Cette initiative fut l'occasion d'une lettre écrite par M. de Parieu à M. Bouchette. Cette lettre est si justement flatteuse pour notre pays qu'on nous saura gré de la reproduire *in extenso :*

" Paris, le 29 mai 1868.

" Conseil d'Etat,
" Cabinet du vice-président.
" Monsieur,

" Je vous remercie de votre gracieux souvenir et des bonnes nouvelles que vous me donnez du mouvement d'unification monétaire auquel je m'honore d'avoir donné quelque impulsion depuis 1865.

" Le Canada est un de ces pays intermédiaires sur lequel *il semble que trois civilisations, anglaise, française et américaine se donne pour ainsi dire la main.*

" Il fera tourner cette situation au profit d'un utile rapprochement s'il est un des premiers à réaliser les principes de la conférence monétaire internationale que j'ai été heureux de voir cité dans l'article 7 du bill que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

" Il m'est permis d'espérer que vous serez assez bon pour me tenir au courant de l'issue de ce bill intéressant.

" J'ai mis hier à votre adresse un opuscule que j'ai publié le mois dernier sur la question à laquelle vos précieuses et honorables sympathies sont acquises.

" Si vous avez le temps de le parcourir, vous verrez par l'*épilogue* que l'unification monétaire n'est pour moi que le premier acte d'un *drame conciliateur* dont j'ai essayé de dessiner le second acte, au moins en formulant le plan d'une confédération de législation commerciale.

" Si ces deux actes s'accomplissent, ils auront une suite que nos enfants verront se développer et qui tournera au bonheur de l'humanité, il faut l'espérer.

" Je vous prie de croire, etc.,
" E. DE PARIEU."

Depuis 1868, plusieurs autres gouvernements se sont préoccupés de la question monétaire et nul doute que, le calme se faisant à l'horizon politique, elle recevra, dans une période assez courte, la solution qu'elle mérite. Il est même permis d'espérer que cette solution amènera l'accomplissement du second acte de ce *drame conciliateur* dont parle M. de Parieu et que M. Bouchette faisait pressentir dans ce passage d'une conférence sur les poids et mesures, lue devant la " Société Littéraire et Historique de Québec," au mois de mars, 1863,

" Je me demande s'il ne serait pas possible que les nations adoptassent deux systèmes des poids et mesures, l'un ayant le caractère international et applicable au commerce étranger, l'autre adapté au génie eu aux habitudes de chaque peuple en particulier, ce qui ne dérangerait pas les poids et mesures du commerce intérieur dont le changement présente toujours des obstacles presque insurmontables. Les étalons du commerce international pourraient ainsi être distingués des étalons du trafic local de même que le droit des gens (*Jus Gentium*) est distinct du droit civil (*Jus Civile*). L'intelligence et l'instruction des hautes classes commerciale, dans toutes les parties du monde, rendrait probablement facile la réalisation de cet objet, et procurerait au commerce ce langage universel que l'on pourrait lire et comprendre chez toutes les nations civilisées, comme les notations de la musique, la nomenclature de la botanique et les termes de la science."

DETTE PUBLIQUE DES ETATS-UNIS.

L'exposé officiel de la dette publique au 1er janvier vient d'être publié. Il indique que le passé fédéral a subi une nouvelle réduction de $4,412,956, pendant le mois de décembre, ce qui porte l'amortissement total depuis le 1er mars 1869, à $281,624,857.

Voici les principaux chiffres de l'exposé :

Obligations 6 pour cent	$1,542,291,750
" 5 pour cent	311,564,950
Titres portant intérêts en papier-monnaie	36,708,000
Titres échus	1,739,987
Dette ne portant pas d'intérêts	434,410,378
Dette totale	$2,326,710,016
Intérêts	44,422;715
Total général	$2,371,132,781
Encaisse du Trésor	127,294,320
Passif réel	$2,243,838,411

DETTES DE L'ÉTAL ET DE LA VILLE DE NEW-YORK.

La législature de l'Etat de New-York s'est ouverte lundi dernier à Albany.

Dans son message annuel, le gouverneur Hoffmann, établit de la manière suivante, la dette de l'Etat, qui se divise en deux parties ; la première, contractée pour couvrir les primes d'engagement pendant la guerre et qui s'élève à $16,887,206.57 ; et la dette flottante montant à $12,595,050, soit un total de $29,483,156.57 au 30 septembre dernier.

Il a été remboursé, l'année dernière, sur le principal de la dette $2,926,441. La perception de l'impôt a produit $11.613,943. Le Gouverneur insiste sur la nécessité du payer en or le montant de la dette contractée avant la guerre, "l'honneur et la bonne foi, dit M. Hoffmann, exigent que capital et intérêts soient remboursés en or."

Le revenu des canaux a donné $981,588 en 1871, tandis qu'il n'avait produit que $569,974 1870. Cette progression vient à l appui du système récemment inauguré des transports à bon marché. A ce sujet, le Gouverneur rappelle avec à propos un article du traité de Washington, sur lequel il s'appuie pour recommander à la Législature l'examen de la question relative à l'ouverture des canaux de l'Etat aux Canadiens.

Au message concernant les affaires générales de l'Etat se trouvait joint un message spécial sur la situation financière de la ville de New-York, qui se résume ainsi :

Dette consolidée	$67,234,715.49
Dette flottante	$94,523,867.22

L'évaluation officielle des propriétés foncières de la ville pour 1871, était de $769,306,400, ce qui ne représente pas en réalité, plus de 40 p. 100 de la valeur réelle.

L'augmentation de la valeur de la propriété dans la ville s'est élevée de 10 p. 100 de 1860 à 1870. Dans l'état actuel, la plus value des propriétés gagne environ 5 p. 100 par an.

En terminant son exposé financier, le Gouverneur prétend, non sans raison, que la dette publique, quoique très élevée, est insignifiante, si on la compare à la richesse accumulée de la ville de New-York. Il ajoute que sous un Gouvernemeet raisonnable, honnête, actif, économe, les obligations de New-York devront toujours être considérées comme le plus sûr et le plus désirable des placements—Amen, diront les capitalistes à l'unisson, le jour où le gouvernement en question fera son apparition à *City Hall.*

LA NAVIGATION DE LA FRANCE.

Avec l'étranger et les colonies en 1870.

L'administration des douanes vient de publier des doucements statistiques qui résument le mouvement de la navigation de la France avec l'étranger est les colonies, pendant les années 1868, 1869 et 1870. En voici les résultats :

	ENTRÉ		SORTIE	
	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.
1868..	32.996	6.581.831	21.489	4.074.439
1869..	32.417	6.631.513	21.340	4.418.893
1870..	30.548	6.540.417	18.375	3.979.349

L'examen de ces chiffres démontre, ce qui s'explique d'ailleurs naturellement, que l'influence des événements qui se sont produits dans le deuxième semestre de 1870, a surtout amené une diminution considerable dans le mouvement du tonnage à la sortie, diminution qui s'est élevée, comparée au mouvement de l'année précédente, à 439, 553 tonneaux.

Toutefois il est bon de remarquer que l'accroissement de tonnage qui avait été rélevé de 1868 à 1869 avait été vraiment extraordinaire, puisqu'il avait atteint près de 345,000 tonneaux; aussi, en comparant les chiffres de 1868 avec ceux de 1870 le déficit de cette dernière année n'est il plus que de 95,000 tonneaux.

En ce qui concerne le tonnage à l'entrée, la crise de 1870 semble l'avoir moins affecté ; en effet, le déficit constaté de l'année 1870 sur celle de 1869 n'est que de 91,000 tonneaux, et il se réduit à 11,000 tonneaux, si on le compare avec le mouvement de 1868.

Le port de Marseille occupe toujours le premier rang dans le mouvement de la grande navigation, viennent ensuite les ports du Havre et de Bordeaux.

Il n'est pas sans intérêt, croyons-nous, de faire connaitre le mouvement du nombre de navires et du tonnage, tant à l'entrée qu'à la sortie, de ces trois grands ports, pendant les trois dernières années.

PORT DE MARSEILLE

	ENTRÉE		SORTIE	
	Navires.	Tonnages.	Navires.	Tonnages.
1868..	7.499	2.009.920	5.520	1 417.930
1869..	5.971	1.692.988	4.918	1.398.439
1870..	6.016	1.780.462	4.169	1.296.333

PORT DU HAVRE.

	ENTRÉE		SORTIE	
	Navires.	Tonnages.	Navires.	Tonnages.
1868..	2.743	985.958	1.444	541.833
1869..	2.752	1.086.070	1.492	692.297
1870..	2.757	1.140.950	1.453	655.946

PORT DE BORDEAUX.

	ENTRÉE		SORTIE	
	Navires.	Tonnages.	Navires.	Tonnages.
1868..	1.462	466.862	1.065	345.732
1869..	1.578	518.045	1.207	348.534
1870..	1.259	514.437	1.155	399.783

En réunissant le tonnage de l'entrée et de la sortie de ces trois ports pour l'année 1870, et en le comparant avec le meme mouvement de 1869 on constate que, malgré les événements desastreux qui ont affligé notre malheureux pays pendant le deuxième semestre de l'an dernier, le port deBordeauxa gagné 57,641 tonneaux, et celui du Havre 18,529 ; seul, le port de Marseille a perdu 14,627 tonneaux.

RIZ.

Rice.—Graine alimentaire de l'*Oryza sativa*, Linn., Graminée qui est regardée comme origi naire de l'Inde, et dont la culture y est très répandue ainsi qu'en Amérique, dans l'Europe méridionale, etc. Cette plante se plait dans les terrains humides ou marécageux : aussi la culture s'en fait-elle toujours dans des champs qu'on maintient recouverts d'une couche d'eau assez épaisse pour que la plante y soit plongée en partie, sans jamais être submergée. De là résulte généralement pour les pays de rizières une insalubrité telle qu'elle agit fortement sur les populations, et que plusieurs gouvernements ont cru devoir l'éloigner des villes. D'un autre côté, et par une compensation à ce mal, la culture du Riz permet d'utiliser des terres marécageuses, qui, sans cela, resteraient entièrement perdues pour l'agriculture.

Les méthodes de culture du Riz varient d'un pays à l'autre, sinon quant à leur marche générale, du moins quant à leurs détails. La partie la plus importante est celle des irrigations bien dirigées et nécessaire au développement de la plante La culture du Riz dans l'Amérique septentrionale, quoique ne remontant qu'à la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XVIIIe, a pris une extension considérable, particulièrement dans la Caroline ; le grain qui en provient est regardé en Europe comme de qualité supérieure.

Les variétés cultivées de Riz sont très nombreuses. Le temps qui s'écoule entre les semis et la récolte du Riz, est d'environ quatre mois et demi ou cinq mois, en moyenne ; quelques variétés exigent jusqu'à huit mois pour leur